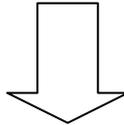


Election des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Détail des opérations postélectorales le jour du scrutin

Dépouillement des votes
Immédiatement après le scrutin



Application ECECA

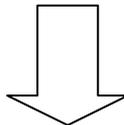
1/ Saisie, en présence des membres du bureau de vote, des données relatives au scrutin dans l'application ECECA via le portail ARENA rubrique "enquêtes et pilotage", lien "saisie des résultats élections CE-CA"

2/ Cliquer sur "**calcul de la répartition**" puis sur "**enregistrer les données**"

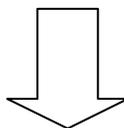
A ce stade, le directeur d'école peut encore effectuer toutes les opérations suivantes : imprimer le procès-verbal, modifier la saisie initiale si nécessaire.

3/ Cliquer sur "**transmettre pour validation**"

4/ Impression du procès-verbal depuis ECECA



Renseignement de la liste des candidats élus (document édité lors de l'impression du procès-verbal depuis ECECA), en présence des membres du bureau de vote



Signature du procès-verbal par le directeur de l'école et les membres du bureau de vote



Envoi du procès-verbal (résultats et liste des candidats élus)
- à la DSDEN, DRHVE,
prioritairement par courriel ce.ia24-d3@ac-bordeaux.fr
- à l'inspecteur(rice) de circonscription

Affichage du procès-verbal (résultats et liste des candidats élus) à l'école